

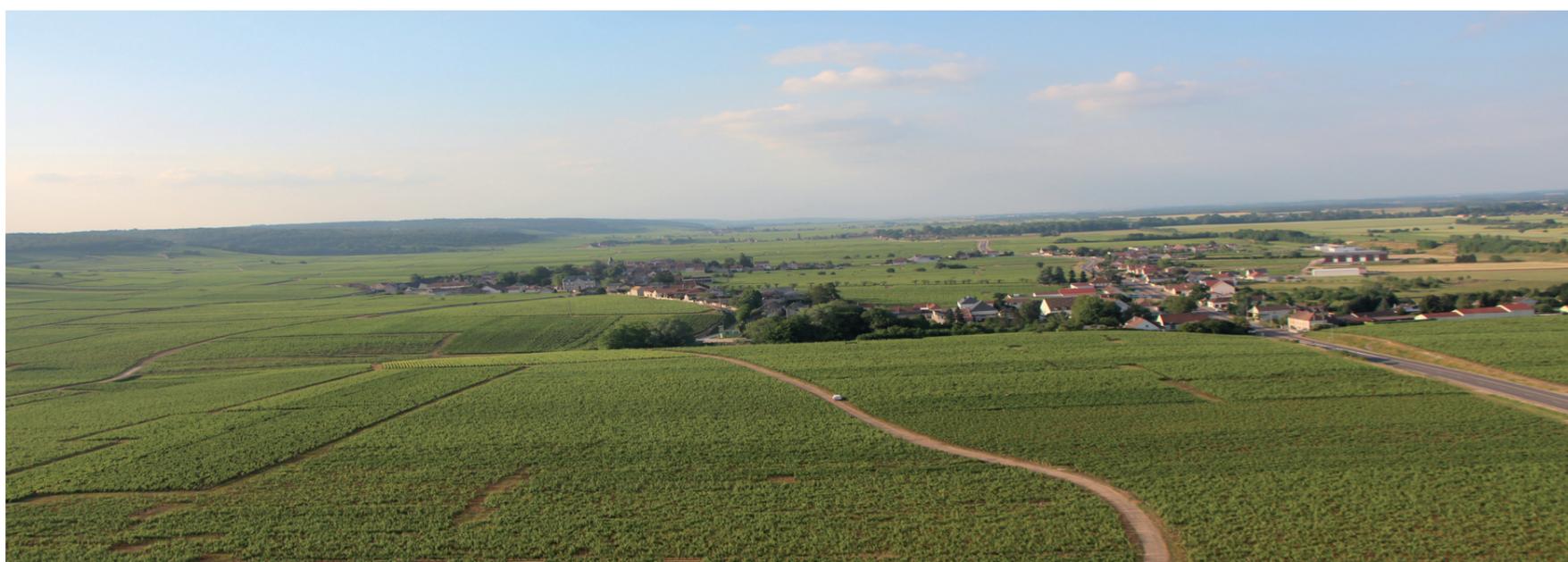


La DREAL Bourgogne-Franche-Comté propose le classement du site de la Côte de Nuits. Elle reçoit le soutien de l'association des Climats du vignoble de Bourgogne qui a mené la candidature des Climats du vignoble de Bourgogne à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il est un des objectifs du plan de gestion et s'inscrit avec cohérence dans une dynamique de protection et de valorisation des paysages viticoles initiée de longue date en Bourgogne, notamment par le classement au titre des sites de la Côte Méridionale de Beaune dès 1992. Le projet de classement de la Côte de Nuits vise à préserver la continuité paysagère forgée par l'activité vitivinicole du Sud de Beaune jusqu'à Dijon. Ce projet fait écho au projet de classement de la partie Nord de la Côte de Beaune autour de la colline de Corton.

La Côte de Nuits entre Chenôve au Nord et Nuits-Saint-Georges au Sud constitue une longue cuesta calcaire de l'ère secondaire d'environ 150 à 200 mètres de dénivelé, majoritairement exposée Sud-Est sur un linéaire de plus de 15 kilomètres. Cet ensemble homogène est finement découpé par une série de combes perpendiculaires aux coteaux. Sa géologie en fait l'un des sites les

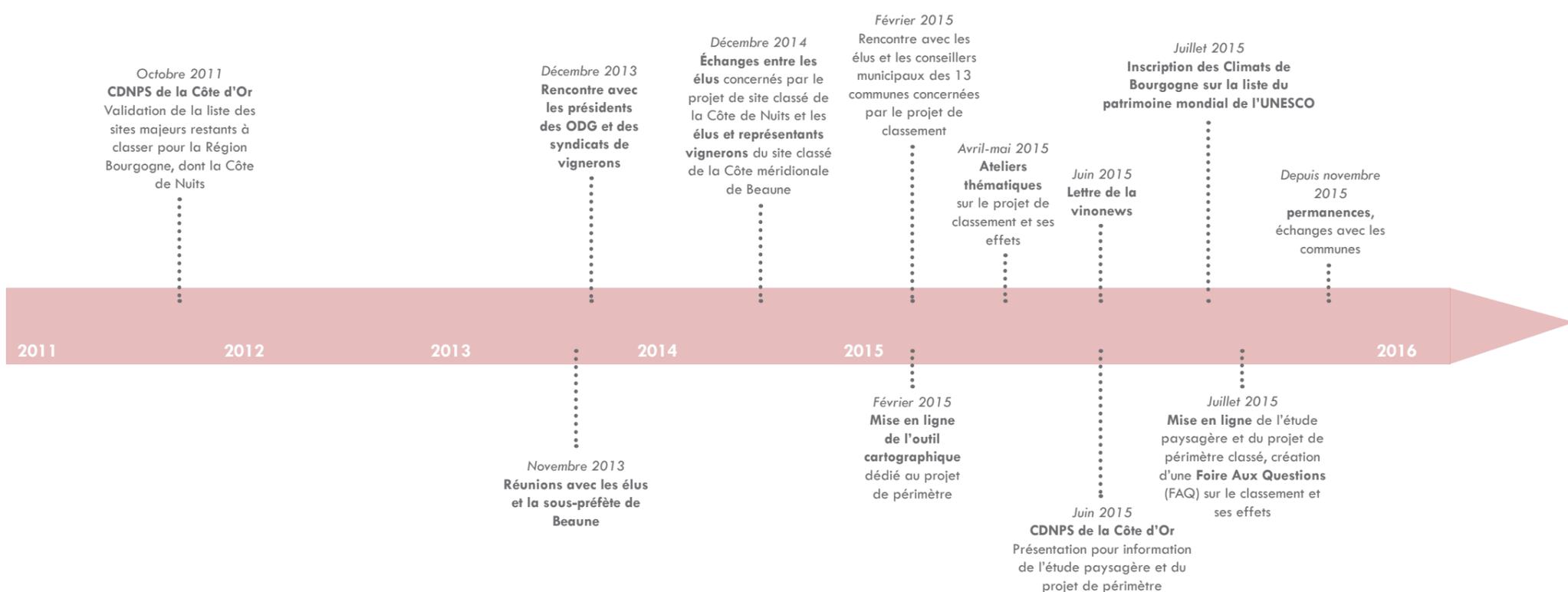
plus emblématiques de la viticulture française et mondiale. Cette entité viticole présente un intérêt paysager majeur par son histoire, son organisation, son patrimoine et sa dynamique. Le site offre un paysage maîtrisé par l'homme et façonné par des pratiques viticoles ancestrales. Son vocabulaire paysager composé de climats, murs, clos, cabottes, meurgers, parcellaires, villages, arbres, jardins, vergers, parcs, chemins et routes... signe un site qui témoigne de la transmission du savoir-faire des techniques de culture de la vigne depuis 2000 ans.

Ce patrimoine exceptionnel exprime un paysage qui est non seulement un espace de production de vins de haute qualité, à la réputation légendaire, exportés dans le monde entier, mais aussi un élément majeur du cadre de vie des habitants. Il a été officiellement reconnu le 4 juillet 2015 par son inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, comme «paysage culturel» œuvre conjuguée de l'homme et de la nature. Le Bien inscrit s'étend sur 60 kilomètres de Santenay, au Sud de Beaune, jusqu'à Dijon au Nord et englobe, de fait, la Côte de Nuits.



Le vignoble de Vosne-Romanée vue du ciel - T&P/CS - 2015

LE PROJET DE SITE CLASSÉ EN DATES



L'étude paysagère du projet de classement au titre des sites de la Côte de Nuits démontre l'existence d'une grande enveloppe paysagère harmonieuse et cohérente.

Les six clefs de lecture identifiées mettent en avant l'évidence paysagère de la Côte de Nuits dont le territoire tire sa cohérence à travers :

- > un vocabulaire paysager commun à l'échelle du site
- > deux entrées : au Nord à Chenôve par le GR et la route des Grands Crus (RD122) et au Sud à Nuits-Saint-Georges par la RD974
- > trois combes seuils : Marsannay-la-Côte / Gevrey-Chambertin / Nuits-Saint-Georges
- > quatre lignes de parcours parallèles à la Côte : le GR des Grands Crus / la route des Grands Crus ou RD122 / l'ancienne route du Tacot sur la partie Nord / la RD974
- > quatre fuseaux paysagers qui composent un paysage étagé facilement lisible d'Ouest en Est : le plateau boisé ponctuellement ouvert de pelouses calcaires / le coteau viticole / la RD974 et l'urbanisation / la plaine agricole
- > un paysage en ricochet visuel qui relie les silhouettes villageoises

EN CHIFFRES

- 13 communes**
- 17 km de long**
- 4 195 hectares**
- 50% de forêts**
- 35% de vignes**
- 12% de pelouses**
- 2% de terres arables**
- 1% de bâti**

COMMUNE	SURFACE COMMUNALE	SURFACE SITE	% SITE COMMUNE	% SITE CLASSE
Brochon	746,2	259,1	34,7	6,2
Chambolle-Musigny	767,7	496,1	64,6	11,8
Chenôve	746,1	49,1	6,6	1,2
Couchey	1 266,9	627,7	49,5	14,9
Fixin	1 016,3	319,3	31,4	7,6
Flagey-Echézeaux	805,8	112,2	13,9	2,7
Gevrey-Chambertin	2 493,6	780,6	31,3	18,6
Gilly-lès-Cîteaux	1 112,1	1,9	0,2	0,1
Marsannay-la-Côte	1 277,2	701,3	54,9	16,7
Morey-Saint-Denis	780,7	258,6	33,1	6,2
Nuit-Saint-Georges	2 039,3	334,1	16,4	7,9
Vosne-Romanée	365,1	184,7	50,6	4,4
Vougeot	88,8	70,2	79,1	1,7
TOTAL	13 506,4	4195	31,1	100,0



1 - 1

LE CRITÈRE HISTORIQUE : LES CLIMATS

A l'échelle du grand paysage, le pupitre formé par le socle géomorphologique place la Côte de Nuits dans une relation visuelle constante avec l'observateur. Cette facilité de lecture paysagère est renforcée par une organisation harmonieuse et évidente des formes d'occupation du sol. D'Ouest en Est, les bois et pelouses calcaires sur le haut des coteaux, les pentes viticoles, les villages en pied de coteaux, les routes parallèles à la Côte, les zones d'activités étirées entre ville et route, le pat-chwork agricole de la plaine... traduisent l'histoire du paysage. L'espace est organisé par et pour la culture de la vigne. Les substrats les mieux exposés et drainés sont dédiés au vignoble. Celui-ci contient encore les villages qui forment un chapelet Nord-Sud en bas des pentes reliés historiquement par la route des Grands Crus, puis la RD974 le long de laquelle les formes urbaines plus récentes se sont déployées. Chaque commune s'étend selon cette logique plateau – plaine qui traduit la logique historique d'un finage structuré entre ager, saltus et sylva.

A plus fine échelle, les murs, murets, meurgers, portes et clos, routes et chemins... structurent et organisent le vignoble. Ils délimitent chacun un climat lisible dans le paysage. Par leur organisation et leur usage, ce patrimoine bâti du vignoble matérialise visuellement un climat et traduit son inscription dans le temps long. Cette histoire des lieux du vignoble se retrouve avec une intensité variable dans le paysage. Ces éléments minéraux présents en bordure de vignes donnent une échelle au paysage viticole. Ils fonctionnent comme des repères au sein du parcellaire du vignoble, soulignent les

vignes, accompagnent les routes et chemins, ponctuent le milieu de pente... Leur pré-sence est une trace de l'histoire, des savoir-faire vigneron, de la connaissance fine du terroir transmise depuis des générations, entretenue comme les vignes qui les accompagnent mais depuis une plus longue date. Ils pérennisent le cycle déjà lent de l'empreinte du vignoble. Ce patrimoine minéral fixe le canevas du vignoble. Il aide à sa localisation et à sa dénomination comme les autres formes d'occupation du sol présentes dans le vignoble participent à comprendre et expliquer le nom des climats. A ce titre, le dossier de candidature des climats du vignoble de Bourgogne est riche d'enseignement. Il démontre notamment le lien étroit entre les noms des climats et la singularité des lieux jusqu'à prêter leur nom à de nombreuses communes évoquant des grands crus : Gevrey-Chambertin, Vosne-Romanée...

Dès lors, un des critères qui justifie le classement de la Côte de Nuits est le critère historique. Le site porte la marque des savoir-faire vigneron ayant façonné la création du paysage viticole représentatif de l'histoire des lieux et au-delà, de l'image de toute une région aujourd'hui reconnue comme patrimoine mondial.

Les hommes ont su exploiter et valoriser les richesses du socle géomorphologique au fil du temps. Ils ont progressivement dessiné les traits du paysage pour lui donner sa dimension patrimoniale dont nous héritons aujourd'hui.



Le pupitre viticole de la Côte de Nuits vue en direction du Sud depuis Gevrey-Chambertin - T&P/CS - 2015

> LES CLIMATS

« Les climats », toponyme parcellaire spécifique au vignoble Bourguignon, forment les composantes fines du paysage viticole. Ils scellent la cohérence et l'harmonie paysagère du site. Ces dénominations géographiques inscrites de longue date dans le vignoble, reflètent l'histoire des lieux et traduisent dans l'espace des expressions paysagères remarquables « dignes d'être peintes ». Ce paysage pittoresque lié aux climats de la Côte de Nuits donne toute son unicité au site, entre Chenôve et Nuits-Saint-Georges.



La mosaïque des Climats de Bourgogne - (c) J.L Bernuy



Plan du vignoble de Bourgogne de 1861 localisant les climats - Source bibliothèque municipale de Beaune



1 - 2 LE CRITÈRE PITTORESQUE : LES PAYSAGES REMARQUABLES

La conjugaison du caractère naturel exceptionnel du site (substrat géologique, exposition, drainage) et sa mise en valeur par une activité humaine bâtie sur des savoir-faire ancestraux confèrent un caractère pittoresque au paysage de la Côte de Nuits.

Ce caractère pittoresque s'exprime à travers la trilogie vigne-bâti-végétation. Ces trois éléments fondamentaux de composition des paysages de la Côte de Nuits se déclinent à grande échelle tout comme dans le détail. Ils donnent au site ses qualités paysagères remarquables, singulières et variées, sur l'ensemble du périmètre de protection proposé.

La vigne se décline et se découvre en permanence jusqu'à l'horizon, de la souche à la parcelle, de la parcelle au climat, du climat au vignoble. Le bâti organise, signe et symbolise le paysage jusqu'à le nommer : murets, murs, meurgers, cabottes, clos, cimetières, clochers, silhouettes villageoises.

La végétation souligne, délimite, structure, (bio)diversifie et enrichit le paysage pour lui donner sa texture, sa biodiversité : bois, pelouses calcaires, arbres isolés, bosquets, jardins, vergers, jachères.

Partout dans la Côte de Nuits, la trilogie vigne-bâti-végétation compose des paysages pittoresques d'une grande diversité. Cette diversité s'exprime autour de trois grandes séquences paysagères majeures sur lesquelles s'appuie la délimitation le projet de périmètre de classement :

> Entre Chenôve et Gevrey-Chambertin le caractère pittoresque s'attache au « paysage mosaïque », varié et composite.

> A Gevrey-Chambertin le caractère pittoresque est particulièrement riche car la séquence paysagère « le grand écran des climats » s'articule à l'interface du paysage mosaïque et du paysage écrin.

> Entre Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges le caractère pittoresque se développe dans le « paysage écrin », très étendu et homogène.

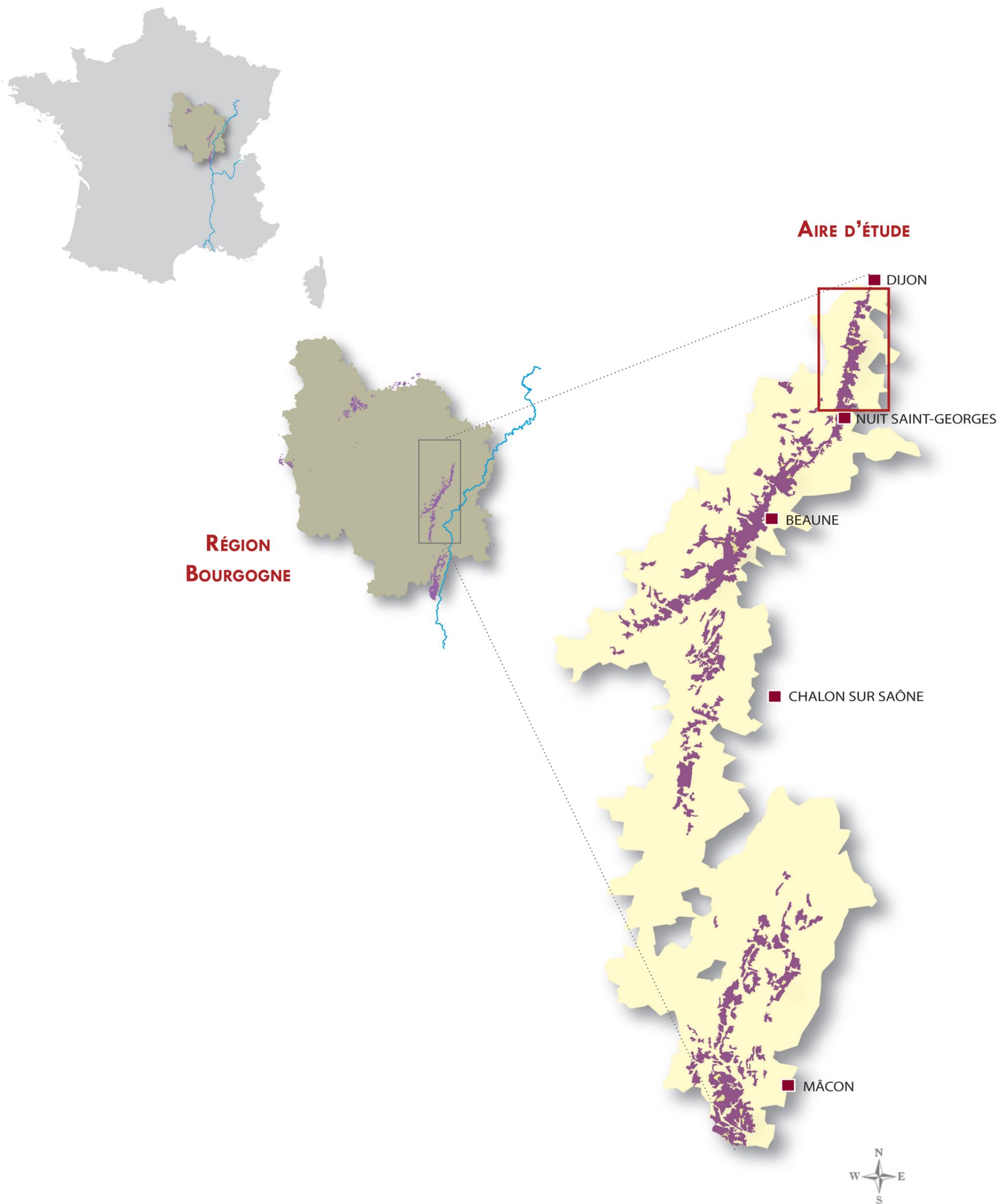
>> Le classement du site la Côte de Nuits en raison de ses caractères historique et pittoresque assure la protection durable d'un paysage remarquable caractéristique et emblématique de la Bourgogne et des grands vignobles français, inscrit à ce titre sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.



Le paysage mosaïque entre Chenôve et Gevrey-Chambertin - T&P/CS - 2015

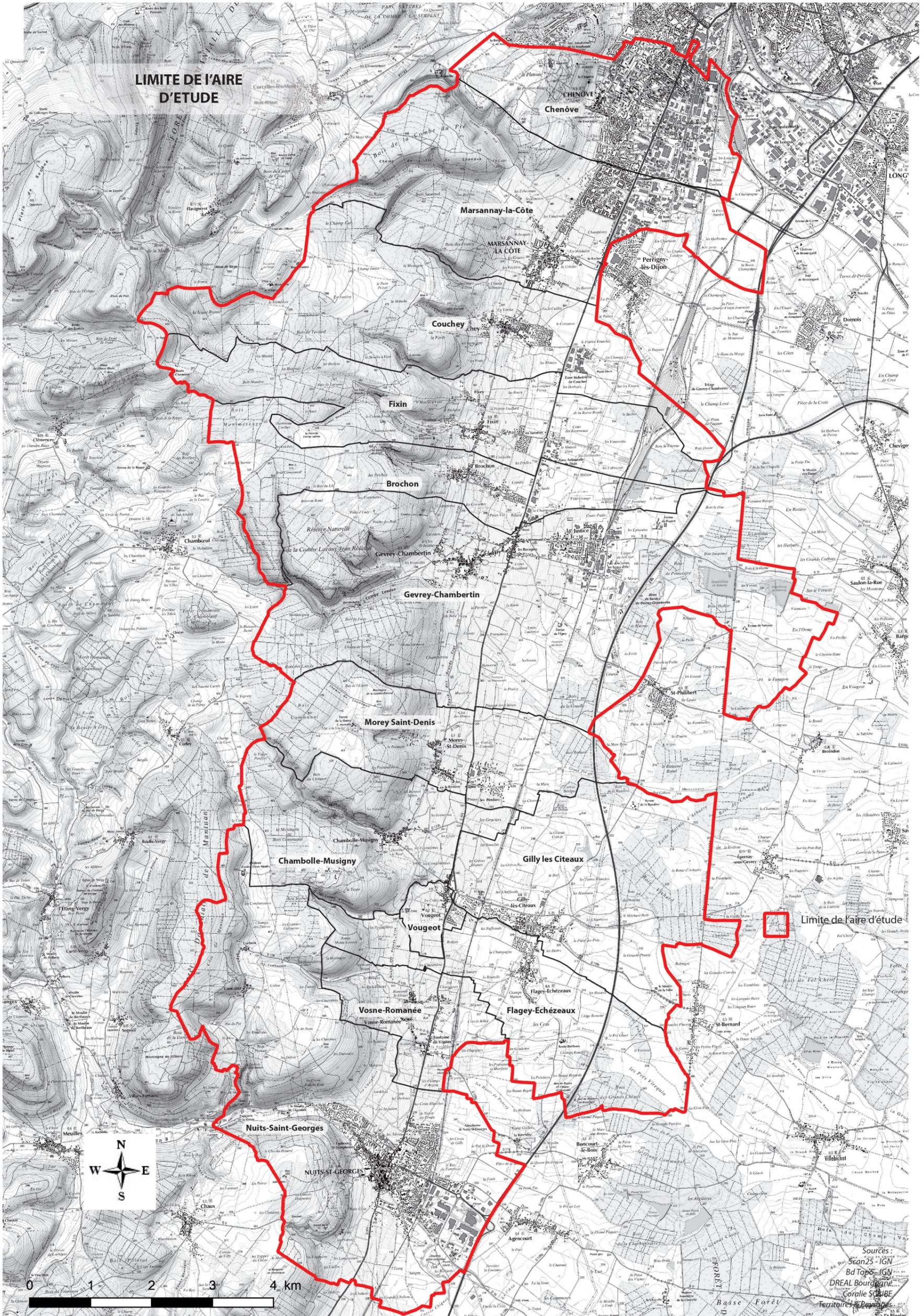


Le paysage écrin entre Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges - T&P/CS - 2015



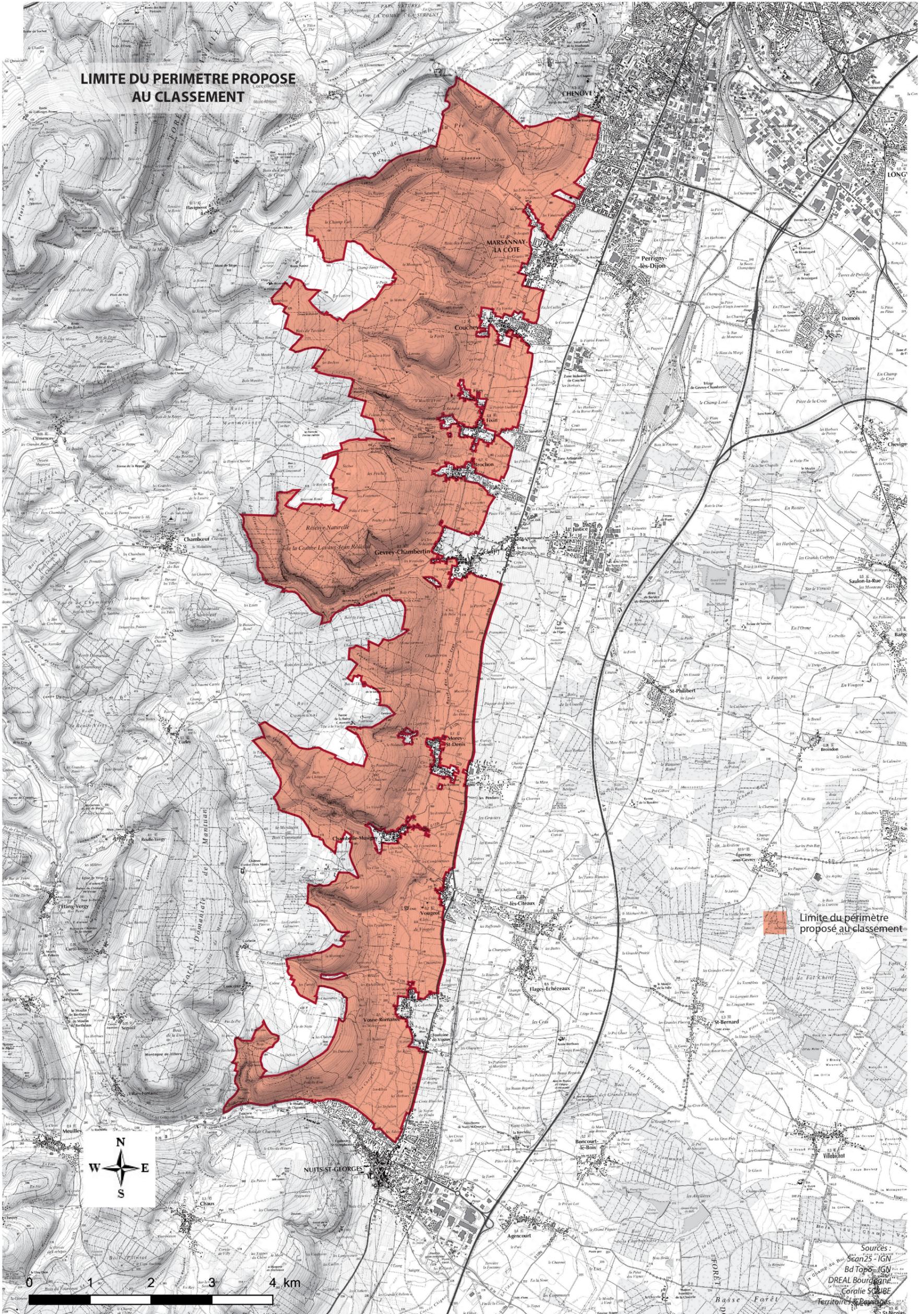


1 - 3 L'AIRE D'ÉTUDE



1 - 4

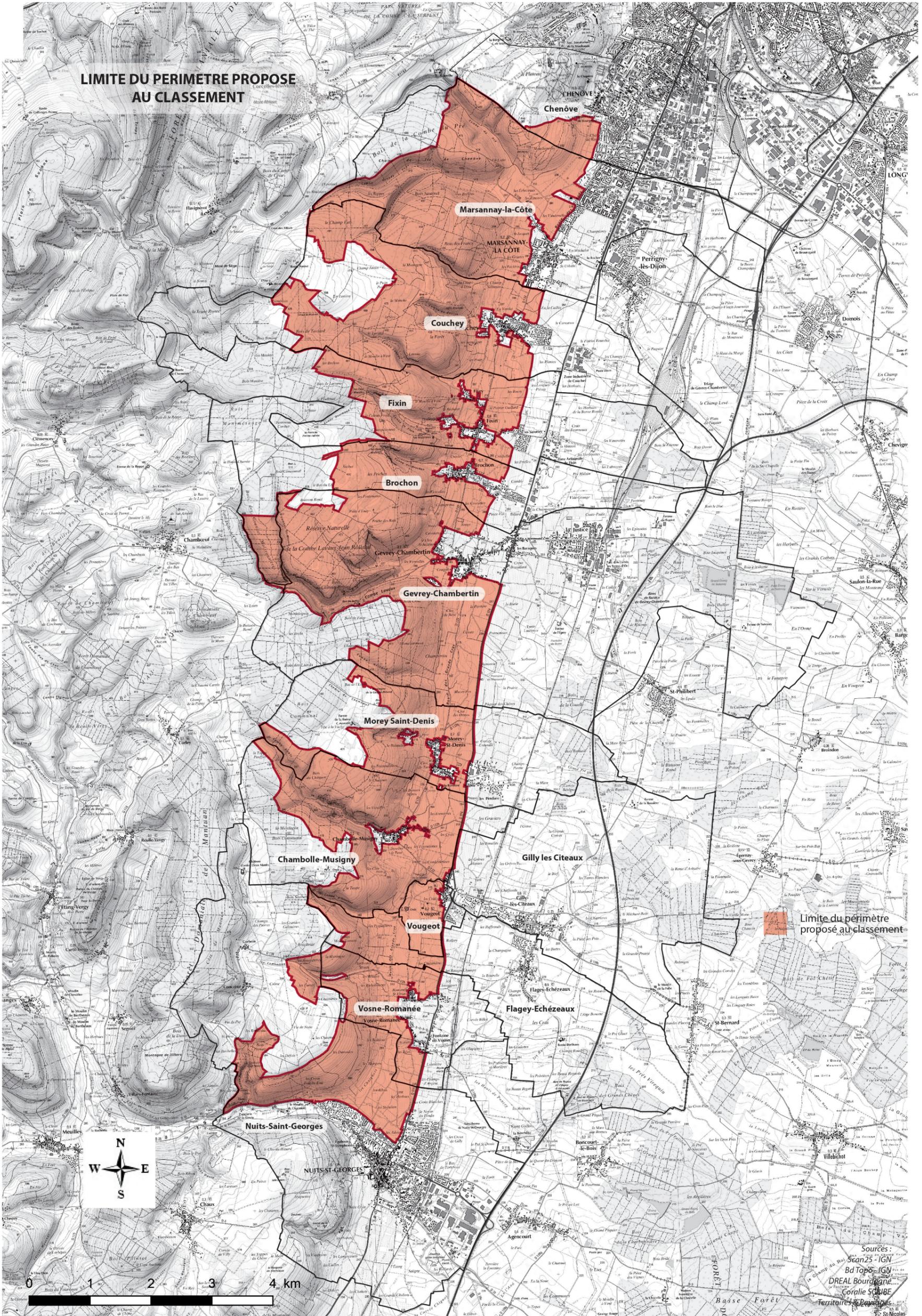
CARTE DU PROJET DE SITE CLASSÉ





1 - 5

CARTE DU PROJET DE SITE CLASSÉ ET DES COMMUNES CONCERNÉES



1 - 6

CARTE DU PROJET DE SITE CLASSÉ ET DES INTERCOMMUNALITÉS

